Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 16 (1880)

Heft: 23

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHATEL 1er DÉCEMBRE 1880

XVIe Année. No 23.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Chronique générale de l'instruction populaire en Europe et dans d'autres continents. — Conseils aux instituteurs. — Méthodes pour l'enseignement de la géographie. — Le Congrès international de l'enseignement à Bruxelles. — Synode scolaire bernois. — Bibliographie. — Conclusions prises au Congrès de Lausanne, concernant les écoles enfantines. — Chronique scolaire. — Partie pratique.

Chronique générale de l'instruction populaire en Europe et dans d'autres continents.

M. Seyffarth pasteur à Liegnitz, l'éditeur des œuvres de Pestalozzi et membre de la Chambre des représentants de Prusse, publie depuis quinze ans une *Chronique générale de l'instruction populaire* (Allgemeine Chronik des Volksschulwesens), en collaboration avec huit autres hommes d'école. (Breslau, Morgenstern 1880.)

Nous avons sous les yeux le volume de 1879 formant 496 pages et divisé en deux parties Dans la première, intitulée : *Du mouvement historique dans le domaine de l'instruction populaire*, après avoir caractérisé la situation générale de l'instruction publique, l'auteur passe en revue l'Allemagne en détail (par Etat), les divers pays de l'Europe et même les antres continents. On trouve dans ces pages une foule de données instructives. En ce qui regarde la Suisse, tous les cantons y sont mentionnés, sauf

Fribourg. Parmi les Etats de l'Europe, l'Espagne est le plus maltraité; M. Seyffarth ne lui consacre que huit lignes, c'est une exécution par trop sommaire.

Dans le coup d'œil qu'il jette sur la Suisse en général, l'auteur mentionne la Société pédagogique de la Suisse romande et analyse succinctement les délibérations du Congrès scolaire de Lausanne.

Dans l'aperçu préliminaire qu'il trace de l'état de l'instruction, M. Seyffarth voit dans l'encyclique du pape Léon XIII, relativement à la philosophie de saint Thomas, un défi alarmant jeté à la science allemande des siècles écoulés et du même genre que celle que lui jetait le célèbre professeur Stahl, de Berlin. D'autres, plus optimistes, seront réjouis, au contraire, de voir un pape exalter la philosophie que tant d'orthodoxes étroits de toutes les confessions condamnent en bloc comme synonyme de libre-pensée dangereuse ou incrédule. La philosophie de saint Thomas, c'est un peu moyen-âge, il faut l'avouer, et il sera difficile d'y ramener l'esprit humain et de l'y enfermer surtout, en disant : « Tu n'iras pas plus loin. » La réflexion de M. Seyffarth serait, au reste, plus à sa place dans une étude concernant l'instruction supérieure que dans un livre relatif à l'instruction populaire, sur laquelle la philosophie n'agit que d'une façon indirecte.

La seconde partie de l'ouvrage, intitulée : *Du mouvement littéraire sur le terrain de l'instruction populaire*, nous paraît encore plus importante et plus instructive que la précédente. Dans un tableau général de la pédagogie proprement dite, M. Seyffarth s'élève avec raison contre ces réactionnaires qui s'en prennent aux idées libérales de tout le mal qui se fait dans le monde Il s'élève contre un certain M. Lemang, de Berlin, qui propose la Chine pour modèle aux pédagogues allemands et voudrait élever une muraille impossible autour de la Germanie pour n'y laisser pénétrer aucune idée étrangère. Nous sommes bien loin, comme on le voit, du cosmopolitisme de Lessing, Herder, Schiller, Gœthe, Kant, Hégel. Mais M. Seyffarth lui-même, dans cette chronique *générale* de l'instruction, ne cite aucun autre ouvrage que ceux qui ont paru en Allemagne et dans la Suisse allemande. Le champ est encore, il est vrai, assez vaste et comprend toutes les branches de l'enseignement. La bibliographie pédagogique est riche en manuels de langue, d'histoire, de géographie, de sciences naturelles et surtout en ouvrages concernant le dessin et l'histoire biblique représentée par un grand nombre d'abrégés faits pour la jeunesse protestante et catholique. Nous avons été curieux de comparer son appréciation du manuel de

M. le pasteur Martig pour l'enseignement religieux avec celui de l'histoire biblique de M. le pasteur Langhans. Ces ouvrages sont loués tous les deux, avec la remarque que le livre de M. Langhans offre l'alliance du christianisme strictement évangélique avec la pensée progressive, et que le livre de M. Martig exclut les miracles de la vie de Jésus et donne en échange un exposé populaire des religions étrangères au christianisme.

Nous avons vu avec étonnement à ce sujet dans un des derniers numéros de la *Schweizerische Lehrer-Zeitung* demander l'élimination du manuel Langhans pour le remplacer par celui de Martig, comme s'il ne fallait pas, en matière pareille surtout, préférer la liberté à la contrainte. *Ubi et spiritus Domini ibi et libertas*(1). Quels progressistes déplorables que ceux qui, dans le domaine religieux comme dans le monde politique, veulent mettre la force au-dessus du droit!

Remercions, en terminant, M. Seyffarth des nouveaux services qu'il rend à l'éducation populaire. Car c'est déjà à lui, ne l'oublions pas, que nous sommes redevables de l'édition la plus complète des *Œuvres de Pestalozzi,* édition que devraient posséder toutes les bibliothèques publiques, mais qui manquent encore dans les nôtres. Nous faisons des vœux pour que l'année 1881 ne se passe pas sans qu'une de nos collections s'enrichisse de ce trésor pédagogique et humanitaire.

A. Daguet.

Conseils aux instituteurs.

Dans une circulaire de M. Ferry, ministre de l'instruction publique en France, aux recteurs d'académies, nous relevons une idée très juste et dont les instituteurs suisses peuvent aussi faire leur profit :

« La supériorité d'un maître consiste non à dépasser le cadre de son enseignement, mais à s'y enfermer avec le ferme propos d'y dépenser tout ce qu'il a en lui de science et de dévouement. » Le délégué au Congrès de Bruxelles, du ministère de l'instruction publique, M. Germain, a dit entre autres bonnes choses : « En recevant les instituteurs excursionnistes de la province de Liège, j'ai cru devoir leur donner le conseil de ne pas attribuer à l'enseignement des sciences naturelles et de la technologie une importance démesurée. »

Il y a sans doute en Suisse des localités où il faudrait au contraire recommander l'étude de la nature et de la technologie auxquelles on ne donne pas l'importance qu'elles méritent. Mais nous en connaissons où c'est le contraire qui arrive et où il y a une sorte de dédain pour les langues,

(1) Où est l'esprit du Seigneur, là est la liberté. (Saint Paul. Corinthiens II.)

la littérature, l'histoire, c'est-à-dire pour ce qui humanise le plus les esprits.

Faisons à chaque objet d'études la place qui lui revient sans préjugé ni exagération. A. D.

Méthodes pour l'enseignement de la géographie.

Dans une des associations d'instituteurs que compte la capitale de l'Autriche, le 20 juillet 1880, M. Joseph Kugler a lu un travail sur les atlas et les cartes muettes. M. Kugler distingue six méthodes pour l'enseignement de la science de la terre et de ses habitants.

C'est d'abord la méthode *analytique* dont le point de départ est la terre prise dans son ensemble. La seconde est la méthode d'*association* et qui combine la géographie, l'histoire, l'histoire naturelle et la physique. La troisième, méthode de *groupement*, réunit les objets de même nature. La quatrième, ou méthode de *concentration*, distribue en cours successifs et gradués le matériel géographique. La cinquième, ou *constructive*, s'appuie essentiellement sur les formes plastiques, et enfin la sixième, ou *synthétique*, part du lieu natal (*Heimathkunde*) ou d'un point déterminé de l'espace (1).

Si nous avions à nous prononcer, c'est pour cette dernière que nous nous déterminerions en la combinant avec la première. La méthode dite d'association peut être *excitante* (*anregend*, comme disent les Allemands); mais elle ne convient pas aux enfants et risque de noyer l'élément géographique dans les autres. L'histoire aussi ne peut être bien enseignée en la combinant ainsi avec la géographie. A. D.

Le Congrès international de l'enseignement à Bruxelles.

(Premier article)

Les nos 6 et 13 de l'*Educateur* (15 mars et 1er juillet) renferment un aperçu sommaire des questions mises à l'étude par le comité général du Congrès. Soixante-quinze questions! Quel programme et quel champ à parcourir! Une seule chose a manqué, s'écriait M. de Solys-Longchamp dans la séance de clôture, une seule chose, *le temps*. Et il exprimait le désir qu'en d'autres congrès, on restreignît le nombre des questions posées, afin de pouvoir mieux les approfondir. L'honorable président avait raison. Si certaines questions ont été l'objet de discussions approfondies, et si même après y avoir consacré une matinée, on y revenait le lendemain, il n'en est pas moins vrai que beaucoup d'autres ont été à peine effleurées. En outre, comment, nous le demandons, suivre à la fois les travaux de six ou plutôt de sept sections? Et cependant, combien de sujets intéressants étaient souvent mis en discussion à la même heure! Nous disons sept sections, car la section primaire avait été, en raison de son importance, divisée en deux sous-sections. Dans la section primaire A,

(1) *Freie pædagogische Blætter*, de Vienne, du 26 juillet 1880.

on traitait des questions générales (de la liberté d'enseignement, des écoles normales, des écoles mixtes); dans la section B, des questions spéciales (du système Frœbel, de la méthode intuitive, de la discipline scolaire, de l'enseignement de l'écriture, du dessin, etc.)

La deuxième section s'occupait de l'*enseignement moyen* (secondaire); la troisième, de l'*enseignement supérieur;* la quatrième, des *écoles spéciales* (professionnelles, techniques, agricoles, commerciales); la cinquième, l'*enseignement des adultes* (cours, conférences, musées, etc.); la sixième enfin traitait de l'*hygiène scolaire.*

Le résumé succinct des travaux du Congrès portera spécialement sur les délibérations des deux sections primaires, dont nous avons spécialement suivi les travaux. A elles deux, elles réunissaient la majorité des membres du Congrès; les débats en ont toujours été nourris, animés, très suivis, et ont présenté un grand intérêt.

C'est à la Ligue belge de l'enseignement qu'est due, on le sait, l'initiative du Congrès international. Il y a déjà seize ans que la Ligue, fondée dans un intérêt tout national, se livre à l'étude des problèmes d'éducation. Et, comme nous le disait M. Buls dans le discours d'ouverture, elle a vu peu à peu ses travaux se répandre au dehors et des marques de sympathie lui arriver des pays voisins. C'est le 23 juillet 1879 que le conseil général de la Ligue décidait la convocation d'un congrès international de l'enseignement pour l'année 1880; le 19 février suivant, le comité général, composé d'hommes qui s'étaient signalés par leurs connaissances pédagogiques dans l'Europe entière, adoptait le règlement du Congrès ainsi que son ordre du jour. Ce règlement diffère complètement du mode de faire habituel; nous en rappellerons ici les traits principaux.

L'art. 2 était ainsi conçu : *Le Congrès a pour but d'élucider et de vulgariser les questions sociales et pédagogiques qui se rattachent à l'enseignement à tous les degrés.*

Art. 3. — *Il poursuit son but par des débats contradictoires et par la publication de ses travaux. Il fonctionne comme une commission d'enquête où tous les faits et toutes les idées peuvent s'exposer librement et se contrôler mutuellement. Le Congrès cherche la vérité, il ne l'impose pas. Il discute, il éclaire, il ne prend pas de résolutions.*

Le Congrès s'abstenait donc de voter. Lorsqu'aucun orateur ne demandait plus la parole, le président du bureau passait à une autre question sans clôturer le débat. Cependant, afin de bien préparer les délibérations, afin de donner un fondement aux discussions du Congrès, le comité exécutif s'était adressé en mai dernier à un certain nombre d'écrivains et de pédagogues de divers pays européens et leur avait demandé de rédiger des rapports relatifs aux questions posées. Il lui fut répondu de tous côtés avec un grand empressement. Plus de quatre-vingts mémoires lui furent envoyés, et si tous, comme le dit l'avant-propos du gros volume in-4° qui renferme ces mémoires, si tous ne répondent pas aux intentions que le comité avait en vue, la plupart cependant seront lus et étudiés avec un grand intérêt. Quelques questions ont fait l'objet de plusieurs rapports, et il est curieux et instructif à la fois de constater les différences d'opinion et d'appréciation qui se font jour dans ces mé-

moires, qui à eux seuls constituent une véritable bibliothèque pédagogique. Le retard qu'a subi cette publication, joint au mode de procéder du Congrès, a causé un manque de suite dans les débats, auxquels chacun pouvait prendre la parole, avec l'autorisation du président. Il en est résulté que souvent les orateurs ont lu ou improvisé des discours ne se rapportant qu'indirectement à la question ou même la laissaient complètement de côté. Nous aurions donc beaucoup de réserves à faire quant au règlement qui a servi de base à l'organisation du Congrès. Mais nous préférons laisser la parole à un homme bien plus compétent que nous, à une autorité en matière de conférences et d'assemblées pédagogiques. Voici comment s'exprime M. Charles Defodon, rédacteur en chef du *Manuel général de l'instruction primaire*, dans un article publié le 11 septembre dernier sur le Congrès de Bruxelles. « Il y aurait beaucoup à dire sur cette manière d'entendre un congrès d'enseignement, » écrit M. Defodon. « Comme on le voit, il n'est pas possible d'imaginer un mode d'organisation plus large et plus libre. Pas de règlement, pas la moindre entrave à l'expression de votre pensée individuelle. On ne vous demande que de faire, par votre présence et votre cotisation, acte d'adhésion au Congrès; vous entrez, vous parlez, le secrétaire résume ce que vous avez dit pour le *Bulletin du Congrès* ou reçoit par écrit votre communication, et c'est tout. De l'impression qu'auront produite vos paroles sur la majorité des assistants, de la sympathie ou de la répulsion qu'aura provoquée votre manière de voir, il n'en est tenu officiellement compte que par quelques indications; votre discours, bon ou mauvais, est un fait acquis à l'enquête, rien de moins, rien de plus.

« J'avoue que, quant à moi, continue M. Defodon, je me suis demandé si l'on n'eût pas pu faire davantage. Au risque de limiter la liberté des orateurs en les forçant à conclure leurs discours par quelques propositions fermes, au risque même d'enchaîner la fantaisie des auditeurs, en leur demandant de s'inscrire d'office à une ou plusieurs sections, j'aurais désiré obtenir d'une assemblée unique en son genre où se rencontraient des capacités et des notorités appartenant, pour ainsi dire, à tous les points du monde civilisé, autre chose que des discours assurément du plus haut intérêt, mais trop souvent isolés, ou que des discussions le plus souvent éloquentes et faites pour produire la lumière, mais sans terminaison et sans contrôle. »

Les critiques qui précèdent seront, je le crois, les seules que j'aurai à présenter sur les travaux d'une assemblée unique à tant d'égards et dont les débats sérieux et approfondis ont laissé à tous une impression ineffaçable. Mais cette réponse quant au mode de procéder était indispensable afin de faire comprendre la difficulté qui en résulte pour le *reporter* de rendre consciencieusement l'opinion de l'assemblée et de ne pas y substituer la sienne propre. C'est ce que je m'efforcerai de faire dans les articles qui suivront.

Caroline PROGLER.

Synode scolaire bernois.

Le synode scolaire bernois a eu, les 29 et 30 octobre, sa réunion à Berne, dans la grande salle du Casino. L'assemblée, présidée par M. Ritschard, ancien directeur de l'instruction publique, comptait 144 délégués, soit 74 instituteurs primaires, 40 maîtres secondaires, 13 inspecteurs d'écoles, 8 directeurs d'écoles, 4 pasteurs, 3 professeurs, 1 avocat et 1 membre du Grand Conseil.

La première question à l'ordre du jour concernait la rédaction des articles scolaires dans une nouvelle constitution. Depuis plusieurs années déjà, il est question de reviser notre charte cantonale et il importe que le corps enseignant soit préparé à toute éventualité et puisse présenter des propositions claires et précises.

M. Ruegg, rapporteur, soumet à l'assemblée les principes suivants: « Liberté de l'enseignement sous réserve des dispositions légales; gratuité et obligation de l'instruction primaire; gratuité de l'enseignement secondaire; respect des croyances et de la liberté de conscience; entretien de l'université à la charge de l'Etat; surveillance de l'enseignement attribuée à l'Etat; direction laïque des établissements scolaires publics; interdiction aux corporations religieuses étrangères de s'établir dans le canton et d'y enseigner: institution d'un synode scolaire ayant droit de préconsultation dans toutes les questions pédagogiques; formation par l'Etat des instituteurs primaires et secondaires, etc.

Les conclusions de M. Ruegg furent toutes adoptées, mais le principe de l'instruction secondaire gratuite ne dut son salut qu'aux paroles éloquentes de M. le pasteur Heuer, de Berthoud, dont les idées généreuses et humanitaires firent beaucoup d'impression sur l'assemblée.

Un deuxième rapport, présenté par M. Grütter, pasteur, concernait la révision de la loi sur le synode scolaire. La loi actuelle est reconnue bonne dans ses dispositions principales; toutefois les instituteurs estiment qu'on devrait y introduire quelques modifications. Nous citons les plus importantes :

1. Les institutrices ont le droit de voter et elles sont éligibles lorsqu'il s'agit d'affaires scolaires.

2. Le préavis du synode sera demandé pour toutes les lois et ordonnances qui concernent les écoles publiques, l'université exceptée.

3. Dans les questions qui ne concernent que l'une ou l'autre partie du canton, le synode scolaire se scinde en une section allemande et en une section française. Celle-ci est présidée par un membre du comité.

Une troisième question était celle des absences. M. Weingart, inspecteur, à Berne, présenta un travail très intéressant. Les examens des recrues placent Berne au-dessous du 15me rang dans l'échelle des 22 cantons suisses. Nous supposions depuis longtemps déjà que la cause de cette infériorité gît dans le grand nombre d'absences indiquées par les registres scolaires.

M. Weingart, aidé par les travaux de MM. Reinhard et Steinmann, a prouvé que la plaie de l'enseignement dans notre canton est la mauvaise

fréquentation des classes. Nous reviendrons sur les idées pratiques et les aperçus nouveaux contenus dans les rapports de ces trois hommes d'école de la ville de Berne.

Outre les travaux officiels, l'assemblée eut l'occasion de prendre part, le 29 octobre, à la discussion relative au *Berner-Schulblatt*. Jusqu'ici ce journal se trouvait sous la direction nominale de tous les instituteurs bernois, abonnés on non. Depuis quatre ans, un certain nombre d'instituteurs de la Haute-Argovie et du Seeland surtout, n'étaient plus d'accord avec la ligne de conduite suivie par le rédacteur, M. Scheuner, de Thoune, qui s'était refusé d'insérer plusieurs articles personnels. Le comité de rédaction partageait les idées de son rédacteur.

Les mécontents organisèrent dernièrement une réunion à Zollikofen, élaborèrent un programme et une liste de candidats pour le comité de rédaction. A Berne, le 29 octobre, les deux partis se trouvaient en présence. Après les explications de MM. Scheuner, Lämmlin, Ruegg, Schönholzer, qui représentaient le parti progressiste (1), et de MM. Wyss, Sahli, Küenzi, Lüthi, du parti opposé, on décide de former un comité provisoire comprenant les candidats proposés par les deux listes en présence. Les statuts sont révisés en ce sens que les seuls abonnés qui déclarent adhérer au programme auront désormais le droit de prendre part aux assemblées du journal.

Espérons que la polémique acerbe des instituteurs bernois va finir, et que le corps enseignant consacrera toutes ses forces à sa noble et pénible tâche. L'éducation de la jeunesse ne peut se faire sérieusement par des hommes qui ne savent pas discuter sans se jeter à la face des injures en guise d'arguments.

H. Gobat.

BIBLIOGRAPHIE

Rapport du Département de l'Instruction publique du canton de Neuchatel. — Société locloise 1880, 150 pages.

Impossible d'analyser par le menu un rapport aussi compact et aussi détaillé. Nous y relevons seulement quelques faits et quelques chiffres.

Le nombre total des instituteurs et des institutrices primaires était en 1879 de 393, dont 135 instituteurs et 258 institutrices. Ces dernières sont, comme on le voit, en faveur. Il s'en présente aussi un plus grand nombre à l'examen.

On a supprimé avec raison dans la classe industrielle des garçons, à Neuchâtel, la faculté pour ces jeunes gens de choisir leurs cours. C'était abusif au suprême degré. La classe industrielle des filles B, nouvellement créée à côté de la classe A, a compté 73 élèves, dont 68 étrangères. C'est trop pour une maîtresse; le dédoublement est inévitable.

Ces rapports sur les écoles secondaires et industrielles, le Collège latin, l'Académie et le Gymnase sont suivis d'un huitième rapport des inspec-

(1) Notre honorable correspondant aurait bien dû nous apprendre en quoi consiste le *progressisme* de ces messieurs par opposition au parti contraire.

teurs d'écoles primaires. Ces deux Messieurs citent Mme Pape-Carpentier disant que lorsque les élèves manquent d'attention, c'est que la leçon est peu intéressante ou au-dessus de leur portée Cette remarque est juste dans bien des cas. Mais ces Messieurs savent aussi qu'il est des élèves que rien n'intéresse que ce qui les amuse. Nous avons remarqué le passage où MM. Guebhard et Stoll indiquent les moyens de préparer à la composition. C'est par l'intuition qu'ils conseillent de commencer. Par l'intuition, on donnera des idées à l'enfant. On l'habituera ensuite à exprimer oralement sa pensée. Ces Messieurs recommandent ensuite l'analyse d'un morceau.

Suivent les rapports des examens de brevet pour l'enseignement secondaire. Le volume se clôt par la *statistique scolaire du canton de Neuchâtel* établie par district.

Journal américain d'education de Barnard, séries internationales, volume de 1880, 300 pages environ, avec un beau portrait de M. Hammond.

Ce volume, imprimé avec une rare élégance que nous souhaiterions à nos publications scolaires si peu favorisées sous ce rapport, s'ouvre par une lettre de Miss Peabody sur les *jardins d'enfants*, qui occupent plus les Américains que les Suisses, toujours rétifs à cette institution.

Le second est une étude fort intéressante sur le pasteur et professeur Hammond (1813-1878) et la vie académique, à Menton en particulier. C'est par parenthèse dans cette école supérieure que prirent leurs grades deux membres de l'ambassade chinoise de Washington et le savant grec portant le beau nom de Sophoclès, qui enseigne la langue de son pays à l'académie de Harvard. Ce M. Hammond paraît avoir été un instituteur remarquable et un prédicateur distingué. On cite entre autres publications de lui un sermon sur la vie et le caractère de Lincoln.

Recueil de germanismes et de fautes locales. — Neuchâtel, Sandoz, 48 pages.

Ce recueil peut être d'une certaine utilité soit aux étrangers qui apprennent le français chez nous, soit aux indigènes qui font des fautes en parlant, et quel est celui qui peut se piquer de n'en faire aucune? A Neuchâtel, en particulier, où on aime les locutions du cru et où on les conserve par patriotisme, la moisson est plus abondante que ne semble le supposer l'auteur du recueil. Le premier défaut de ce petit livre est donc d'être fort incomplet. Nous en donnons un certain nombre d'exemples en note (1). Un second défaut plus grave, c'est celui de noter comme vicieuses des locutions qui ne le sont pas. « Doit-on, écrit l'auteur du recueil, dire : *faute d'attention* ou *d'inattention?* M. Marle, dit l'auteur, a tranché, et il faut dire : *faute d'inattention.* » Quel est ce M. Marle qu'on

(1) Un *rendu-compte* pour un compte-rendu. — Des *astrictions* dans le sens d'obligations. — *Voir jour* pour voir clair. — *Séance bien revêtue* pour séance nombreuse (bien que l'expression locale ait certainement sa raison d'être et mé-

nous donne pour un Aristarque et qui a le droit de trancher? Nous n'en savons rien, et nous ne comprenons pas que l'on cite M. Marle et qu'on oublie Littré. Si on eût consulté ce dernier, on aurait aussi vu que *parentage*, qu'on nous donne pour une faute de langue, est très français et a été employé par les meilleurs écrivains, de Malherbe à Lafontaine. L'expression de *demi-frère* a été employée par de bons écrivains. *Louis d'or* n'est pas un si grand pléonasme, puisqu'il y a eu des louis d'argent. L'auteur n'a pas lu ou du moins ne cite jamais le *Glossaire neuchâtelois* de M. Bonhôte et le *Dialogue* piquant de M. le doyen Guillebert.

Le Dictionnaire de géographie, de Vivien de St-Martin (Hachette), en est à son 14e fascicule et aux lettres *Ekri-Euro*. Les articles qui concernent la Suisse, celui qui regarde l'Engadine entre autres, sont bien faits. Une heureuse idée est celle de relever les hommes célèbres de chaque pays. De l'Engadine, il cite Jean de Travers, le glorieux chef de l'armée des Grisons, Campell, historien et réformateur, les Salis et les Planta. On a oublié cependant le plus célèbre, Georges Jenatsch, le pasteur-colonel, le libérateur de sa patrie. La Bibliographie a été consultée et l'on trouve sur chaque pays, même sur l'Engadine dont nous venons de parler, l'indication des sources.

Conclusions prises au Congrès de Lausanne concernant les écoles enfantines.

On nous prie de reproduire les conclusions suivantes de M. Roulin, instituteur, votées au Congrès de Lausanne :

Les écoles enfantines rendant de nombreux et réels services en suppléant à l'insuffisance trop commune de l'éducation domestique, il est hautement désirable :

1° Que l'Etat et les communes encouragent par leur appui moral et surtout financier la création d'écoles de ce genre, partout où il n'en existe point encore, sans toutefois rendre leur fréquentation obligatoire.

2° Que l'Etat exerce sur ces écoles une surveillance efficace pour éviter les agglomérations d'élèves trop nombreux, et pour que l'enseignement y soit donné suivant une méthode rationnelle et conforme au développement naturel de l'enfant.

3° Que, en exécution de l'art. 42 de la loi du 21 février 1868 sur l'organisation des écoles normales, l'Etat pourvoie aux moyens de donner une préparation suffisante aux maîtresses d'écoles enfantines.

rität d'être française). — *Je l'ai vu sur rue* ou *en rue* pour dire : dans la rue. — Un *tiers d'heure* et *une heure et tiers*. — *A mesure que* pour aussitôt que. — *Je suis prêt* pour j'ai fini. — *Piquer une monture* pour prendre la mouche. — *Un rédigé* pour une rédaction. — *Biffier* pour manquer une leçon. — Se fâcher sur quelqu'un ou avec quelqu'un pour se fâcher contre quelqu un. — Une personne ou une œuvre qui a de la *requise* pour qui a du succès. — C'est *tentatif* pour tentant. — *Finition* pour fin. — *J'ai cru venir* pour j'ai voulu venir, etc. *On est allé* à la gare pour nous sommes allés à la gare. — Elle lui ressemble *frappamment* au lieu d'une manière frappante, etc., etc.

4° Qu'il soit institué un brevet spécial pour cet enseignement et donnant droit à des avantages analogues à ceux du brevet pour l'enseignement primaire.

5° Que l'enseignement donné dans ces écoles ait en vue le développement des facultés de l'enfant plutôt que de son instruction proprement dite.

6° Que l'enseignement du langage, *en particulier*, soit basé sur l'intuition et qu'il se borne essentiellement :

a) A de nombreux exercices d'intuition et de langage ;

b) Aux éléments d'écriture et de lecture.

7° L'étude de la lecture, exigeant un développement préalable, ne doit être commencée que vers l'âge de six ans.

8° La méthode dite phonétique, étant généralement reconnue comme la plus rationnelle, la plus facile, comme conduisant plus rapidement à la lecture courante, son introduction dans les écoles enfantines est vivement recommandée.

9° Le degré inférieur de l'école primaire, continuant l'œuvre éducatrice de l'école enfantine, et devant y suppléer dans bien des cas, doit s'inspirer des mêmes principes.

10° L'enseignement du langage doit, dans ce degré, consister :

a) En exercice d'intuition et de langage progressivement développés ;

b) En exercices combinés de lecture et d'écriture, auxquels on rattachera l'étude de l'orthographe ;

c) En exercices grammaticaux, conformément au plan d'études des écoles primaires.

11° L'étude de la grammaire proprement dite et des définitions grammaticales, n'étant pas à la portée des enfants de cet âge, est renvoyée à plus tard.

12° Pour permettre l'exécution de la réforme désirée, autant que pour mettre une sage progression dans le travail intellectuel de l'enfant,

a) Une diminution des heures d'école pour les élèves de ce degré est nécessaire ;

b) Les examens annuels doivent être modifiés et dirigés d'après la méthode d'enseignement en usage dans l'école ;

c) Les écoles doivent être pourvues du matériel indispensable à la mise en pratique de l'enseignement intuitif.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Le manque de place nous oblige bien à regret de renvoyer cette partie au prochain numéro, car nous considérons comme très utile le compte-rendu de l'état et de la marche de l'instruction publique et du progrès dans les divers cantons et les Etats de l'Europe. Ce renvoi n'est pas sans inconvénient et risque de faire vieillir nos articles.

NEUCHATEL. — Le corps enseignant du chef-lieu a fait une perte sensible par le décès de M. *Borel-Favre*, ancien directeur du Collège latin. Nous publierons une nécrologie de cet homme dévoué dont les mérites ont droit à une appréciation convenable dans nos colonnes.

PARTIE PRATIQUE

Nous avons reçu de M. Mottier, instituteur à Sugiez, deux compositions d'élèves sur deux des sujets proposés par l'*Éducateur* dans son nº 17 : Louis Couchoud a traité *L'ardoise*, et Emile Chervet, *La bottine*. Ces petites descriptions sont exactes et correctes et font honneur à l'enseignement de M. Mottier. — Comme nous publions aujourd'hui un travail de M. A. Robadey, à Bulle, nous renvoyons au prochain numéro une intéressante lettre qu'il nous a écrite au sujet d'un problème donné aux examens des recrues.

A. — ARITHMÉTIQUE.

Problèmes pour les sociétaires.

a) Pour les instituteurs.

XVIII. Si à la droite d'un nombre de trois chiffres quelconques, on écrit ce même nombre, pourquoi la quantité ainsi obtenue est-elle divisible par 7? Ex. 124124, 641641, etc. (théorème à démontrer).

(M. Ed. Magnin, à Buttes.)

b) Pour les institutrices.

17. Dans une société composée d'hommes et de femmes, il y a 3 fois plus d'hommes que de femmes; après le départ de 8 couples, il y a 5 fois plus d'hommes que de femmes. Combien cette société comptait-elle primitivement d'hommes et de femmes?

18. On a acheté 3 objets; le prix du premier, augmenté de la moitié du prix des deux autres, est de fr. 129; le prix du second objet, augmenté de la moitié du prix des deux autres, est de fr. 151; le prix du troisième objet, augmenté de la moitié du prix des deux autres, est de fr. 144. Quel est le prix de chacun de ces 3 objets?

(Proposés par Mlle Amour, à Albertville).

Réponses aux problèmes du numéro 20, p. 325.

XV. Voir la solution. — On trouve pour valeur du rayon r de la circonférence cherchée, en fonction du rayon R de la circonférence donnée:

$$r = R(\sqrt{2} - 1)$$

XVI. La quantité d'eau déplacée est égale à $709^{cm^3},3481472$.

15. Le bénéfice du négociant de Paris est de fr. 523,81; celui du négociant d'Amsterdam est de fl. 349,21.

16. Le capital fr. 165000 est placé au 7 %, et le capital fr. 210000 au $5\frac{1}{2}$ %.

Solutions exactes.

XV et XVI. MM. J. Bertrand et F. Perret, Neuchâtel.

XV. MM. F.-P. Coindet, Marchissy; A. Mottier, Sugiez; A. Stebler et C. Grossmann, Locle; P. Maillefer, Couvet.

15 et 16. Mme E. Addor, Mauborget; Mlles E. Gabus et M. Rigoulot, Locle; A. Reymond, Grandchamp; J. Lugrin, Sentier; Amour, Albertville; A. Paris, Colombier, et M. Boullotte, Oran.

Solution du numéro XV.

A l'extrémité de la bissectrice B K, tracez la perpendiculaire L M et divisez l'angle K L B en deux parties égales. Le point x où les bissectrices B K et L x se coupent, est le centre du cercle cherché.

(J. Bertrand.)

Solution du numéro XVI.

Soient A B, diamètre du verre, $= 0^m15$; C E, hauteur du verre, $= 0^m18$, et O P, rayon de la sphère tracé perpendiculairement à l'arête A C du verre, $= 0^m06$.

Nous avons $AC = \sqrt{AE^2 + EC^2} = 0^m195$.

Les triangles ACE et OPC donnent :

$$\frac{AE}{AC} = \frac{OP}{OC} \text{ ou } \frac{0{,}075}{0{,}195} = \frac{0{,}06}{OC}; \text{ d'où } OC = 0^m{,}156$$

Appelons m et n les points d'intersection du diamètre du verre avec la surface de la sphère, et L le point où la sphère descend le plus bas dans le verre, nous pouvons écrire :

$$EL = EC - CL = EC - OC + OL = 0{,}18 - 0{,}156 + 0{,}06 = 0^m{,}084$$

Le volume du segment sphérique L mn se trouve par la formule suivante : *Soustraire du triple du rayon la hauteur du segment et multiplier la différence par le carré de la hauteur du segment, puis par* $\frac{\pi}{3}$

Ainsi $(3\,OP - EL)\,EL^2 \times \frac{\pi}{3}$ ou $(0{,}45 - 0{,}084)\,0{,}084^2 \times 1{,}0472 =$ $0^{m^3}{,}0007093481472$.

(J.-L. Ellenberger.

Problèmes pour les élèves.

1° Un marchand a payé 185 fr. pour une caisse de marchandises contenant : 25 lampes à pétrole, 18 cafetières, 7 écuelles en fer blanc et 4 douzaines de cuillers. Il a revendu les lampes 5 fr. pièce, les cafetières 6 fr. chacune, les écuelles 7 fr. la pièce, et les cuillers 3 fr. la douzaine. Combien a-t-il gagné? — *Réponse : 109 fr.*

2° B. a acheté 144 paires de pantoufles à raison de 83 fr. les douze paires. Combien doit il revendre la paire pour faire un bénéfice de 300 fr. sur le tout? — *Réponse : 9 fr.*

3° Combien me restera-t-il sur une pièce de 20 fr. après avoir fait les achats suivants : 3 kilog. de viande, à fr. 1,85 le kilog.; 6 kilog. de pain, à fr. 0,42 le kilog.; 3 litres de pétrole, à fr. 0.35 le litre, et 1^k,500 gr. de café, à fr. 2,30 le kilog.? — *Réponse : fr. 7,43.*

4° Une lingère a acheté 5 coupons de toile : 1er coupon, 18^m75 à fr. 1.20 le mètre; 2e, 15^m50 à fr. 1.10; 3e, 16^m40 à fr. 0,95; 4e, 22^m80 à fr. 0.85. et 5e, 20^m60 à fr. 0.80. Elle a fait des chemises avec cette toile. Sachant qu'elle employait 2^m85 par chemise, qu'elle a eu pour fr. 1,60 de fournitures, qu'elle a consacré 28 journées à ce travail, et qu'elle a vendu ces chemises en moyenne fr. 6,20 pièce, on demande combien elle a gagné par jour? — *Réponse : 4 fr.*

Suite des problèmes donnés aux derniers examens des recrues.

Série VI.

1° Un bassin mesure $9^m,7$ de longueur, $6^m,8$ de largeur, $3^m,^2/_5$ de profondeur. Combien contient-il de litres d'eau, et combien en reste-t-il s'il est diminué des deux tiers? — *Réponse :* a) *224,264 litres*; b) $74,754\,^2/_3$.

2° 46,935 fr. de solde à partager entre 630 soldats; combien chacun recevra-t-il? — *Réponse : fr. 74,50.*

3° Un mètre de drap coûte fr. 7,45; combien coûteront 794 mètres? — *Réponse : fr. 5915,30.*

4° (81 + 9 + 107 + 450) — 218 = ? — *Réponse : 429.*

Série VII.

1° Intérêts de fr. 4780 à 4,5 % en $10\,^1/_2$ mois? — *Réponse : fr 188,21.*

2° Un hectolitre de froment coûte fr. 9,65; combien coûteront 4750 litres? — *Réponse ; fr. 458,37* $^1/_2$.

3° Un père laisse à ses trois enfants une fortune de fr. 24,680; les dettes se montant à fr. 2870, on demande quelle sera la part de chaque enfant? — *Réponse : fr. 7270.*

4° (87 + 98 + 565 + 37 + 8) — 369 = ? — *Réponse : 426.*

Série VIII.

1° Un plancher mesure 8^m25 de longueur et 6^m85 de largeur; à 4,5 centimes le décimètre carré, quel sera le prix du plancher? — *Réponse : fr. 254,31.*

2° Une vache donne en moyenne par jour $8\,^1/_2$ litres de lait; à $16\,^1/_2$ centimes le litre, quel sera le produit pendant un an? — *Réponse : fr. 511,91.*

3° (3576 × 927) : 9 = ? — *Réponse : 368,328.*

4° Un domestique gagne 490 fr. par an; ses dépenses se montant à fr. 219, combien lui reste-t-il? — *Réponse : fr. 271.*

Série IX.

1° Intérêts de fr. 3285, à $4\,^1/_2$ % pendant 1 an 7 mois? — *Réponse : fr. 234,05* $^5/_8$.

2° Un litre de vin coûte $64\,^1/_2$ cent. Combien coûteront $17\,^3/_4$ hectolitres? — *Réponse : fr. 1144,875.*

3° On dépense par jour pour 95 cent. de pain; pendant combien de jours pourra-t-on en acheter avec la somme de fr. 449,35? — *Rép : 473 jours.*

4° (238 + 76 + 9 + 787) — 648 = ? — *Réponse : 462.*

B. — FRANÇAIS.

Exercice de composition.

Lettre de Racine a son fils *(Livre de lecture* Dussau et Gavard.)

Le maître lit le morceau qui suit; ton de voix affectueux et attendri. Les élèves lisent ensuite en imitant le maître. — Notice sur Racine à donner.

Au camp devant Namur, le 31 mai.

Vous avez pu voir, mon cher enfant, par les lettres que j'écris à votre mère, combien je suis touché de votre maladie, et la peine que je ressens de n'être pas auprès de vous pour vous consoler. Je vois que vous prenez

avec beaucoup de patience le mal que Dieu vous envoie, et que vous êtes exact à faire tout ce qu'on vous dit; il est très important pour vous d'être docile. J'espère qu'avec la grâce de Dieu, il ne vous arrivera aucun accident; c'est une maladie dont peu de personnes sont exemptes, et il vaut mieux en être attaqué à votre âge qu'à un âge plus avancé. J'aurai une sensible joie à recevoir vos lettres; ne m'écrivez que quand vous serez entièrement hors de danger, parce que vous ne pourriez écrire sans nuire à votre santé. Quand je ne serai plus inquiet de votre mal, je vous écrirai des nouvelles du siège de Namur. Il y a lieu d'espérer que la place se rendra bientôt; et je m'en réjouis d'autant plus que cela pourra me mettre en état de vous revoir bientôt à Paris. Adieu, mon cher enfant; offrez bien au bon Dieu tout le mal que vous souffrez, et remettez-vous entièrement à sa sainte volonté. Assurez-vous qu'on ne peut vous aimer plus que je ne vous aime, et que j'ai une fort grande impatience de vous embrasser.

Etude. — L'élève répond oralement aux questions suivantes :

Quel genre de composition avez-vous lu? (Une lettre familière.) — Qui écrit? (Un père à son fils.) — Où était Racine lorsqu'il écrivait à son fils? — Qu'est-ce qu'un camp? — Qu'est-ce que Namur? — Où se trouvait le fils de Racine et dans quelle position? — Quels sentiments devaient être ceux de Racine? (Affectueuse compassion, tendre intérêt, inquiétude.) — Où les exprime-t-il? — En quels termes loue-t-il son fils? — Que lui recommande-t-il? — Quels souhaits exprime ce père pour son fils? — Quelle est la chose qui lui fera plaisir dans son éloignement? — Quels conseils donne-t-il à son fils? Que lui promet-il? — De quelle autre chose parle encore Racine dans sa lettre? — Pourquoi surtout se réjouit-il de la fin du siège? — Quelles sont les exhortations qu'il adresse à son fils en terminant et de quoi l'assure-t-il?

Exercice d'application. — *Lettre d'un fils à son père.* — Supposez-vous le fils de Racine; vous répondez à la lettre qui précède.

Voici votre position : vous êtes malade de la petite vérole; vous êtes séparé d'un père que vous aimez tendrement. — Que lui écrirez-vous? — Ne lui direz-vous pas combien vous êtes heureux de recevoir ses lettres? — Ne l'assurerez-vous pas que vous mettez votre confiance en Dieu, que vous êtes résigné à sa volonté dans la maladie qui vous éprouve? — Ne le remercierez-vous pas vivement de ses vœux et des marques du tendre amour qu'il vous donne? — Ne lui promettrez-vous pas de suivre en tout ses conseils? — Ne lui manifesterez-vous pas votre bonheur de le revoir et de pouvoir vous jeter bientôt dans ses bras? — Ne lui donnerez-vous pas des renseignements sur votre maladie, sur votre mère et enfin sur ce que vous jugez propre à l'intéresser? — L'assurer d'une affection et d'une reconnaissance inaltérables.

A. Robadey, inst. à Bulle.

L'élève studieux (*Dictée pour le degré inférieur*).

Charles est un jeune garçon de huit ans et neuf mois. Il fréquente les écoles depuis deux ans et fait des progrès remarquables, grâce à son tra-

vail et à sa bonne conduite. Il lit déjà avec facilité; ses cahiers sont propres et soignés. On ne remarque aucune tache dans ses livres. Il ne fait pas comme plusieurs de ses camarades, qui les salissent et se plaisent à y dessiner les plus affreuses caricatures. Ses leçons du lendemain sont toujours bien étudiées; aussi tous ses maîtres l'aiment. Heureux les parents dont les enfants se conduisent ainsi!

Lettres familières (*Suite*).

Arthur a son oncle.

Plan de la lettre: Après avoir présenté ses vœux à ses parents, Arthur pense à son oncle. — Son oncle est si bon pour lui. — Arthur fait des vœux pour son bonheur.

Mon cher oncle,

Je viens de remplir envers mes parents le plus doux des devoirs. Maintenant ma pensée se porte vers vous.

Et comment pourrais-je vous oublier en ce beau jour? Vous êtes si bon pour moi! Toujours vous m'accueillez comme votre enfant. Vous ne me refusez rien. Vous allez même au-devant de mes désirs.

Ah! je sens le prix de vos bontés! Elles me pénètrent de la plus vive gratitude. Je voudrais vous rendre bienfait pour bienfait. Je ne puis encore que vous rendre amour pour amour. Oh! soyez longtemps et parfaitement heureux, cher oncle. Personne n'est plus digne que vous de cette faveur. Chaque jour je la demanderai pour vous. Le Ciel exaucera l'ardente prière de

Votre affectueux neveu,
Arthur.

Jules a son parrain.

Sommaire: Jules rappelle les titres de son parrain à sa reconnaissance. — Il connaît ses obligations envers lui. — Il forme des vœux pour son bonheur.

Cher parrain,

Le jour du nouvel an me rappelle vos nombreux titres à ma reconnaissance. Vous m'avez tenu sur les fonts du baptême. Vous avez fait de moi votre enfant adoptif. Vous veillez sur moi comme un bon père. Vous me prodiguez vos sages conseils. Vous me montrez, par vos exemples, la voie du bien.

Un doux lien m'attache donc à vous, cher parrain. C'est le lien de la reconnaissance. Non, je ne serai jamais ingrat envers vous. Je comprends toujours mieux le prix de vos bienfaits. Aussi, je saurai me montrer digne de vous et de vos bontés. C'est pour moi un devoir sacré. Je n'y manquerai point.

En attendant mieux, je vous présente, cher parrain, mes souhaits de bonne année. Que Dieu bénisse votre famille et vos entreprises! Qu'il vous accorde une longue et heureuse vie! Qu'il vous comble, en un mot, de ses plus précieuses faveurs! Ce sont les vœux ardents de

Votre affectionné filleul,
Jules.